



Endetté jusqu'au coup: il s'expatrie!

Par **conio13**, le **13/03/2009** à **20:04**

bounjour a tous!

Je me permet de vous demandez vos lumières,car je me pose beaucoup de questions au sujet de mon cousin,qui a decidé de quité la france et de partir vivre en thailande!
Ne pouvant plus faire face a tous ses credits(consomations),il décida de partir!
Tout d'abord j'aimerais savoir les risques qu'il encours au niveau pénals,bancaires?
Peut -il etre saisie s'il possède des biens?
Et surtout au niveaux de ses visas qu'en ai t'il au sujet du renouvellement?
Peut-on lui refusé ?Peut-il etre extradé?

Je vous remercie d'avance dans l'espoire d'une réponse.

Par **superve**, le **17/03/2009** à **13:17**

bonjour

ne mélangez pas le civil et le pénal...

Le fait d'avoir des dettes n'a aucune conséquence sur les droits civils et civiques d'une personne.

Votre cousin sera toujours libre d'aller et venir où bon lui semble y compris en France.

Concernant ses dettes, les créanciers pourront saisir les biens qu'il possède ou qu'il aura laissé en France (s'il ne les a pas vendus avant son départ).

Même si les dettes sont vraiment importantes, au vu de la destination qu'il a choisi, il est peu probable que ses créanciers cherchent à l'y poursuivre civilement, les procédures étant trop longues et coûteuses... et plutôt incertaines en Asie.

Si d'aventure l'un de ses créanciers se lançait dans un recouvrement international, que votre cousin se renseigne du droit civil thaïlandais, savoir ce qu'il y risque, pour ses dettes françaises.

Bien cordialement